



Royaume du Maroc
Secrétariat Général du Gouvernement
Direction de l'Imprimerie Officielle

Numéro 52

**LOI ORGANIQUE FIXANT
LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS
D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉSENTER
DES MOTIONS EN MATIÈRE LÉGISLATIVE**

Edition 2016

**SERIE
«DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE»**

SOMMAIRE

**Dahir n° 1-16-108 du 23 chaoual 1437 (28 juillet 2016)
portant promulgation de la loi organique n° 64-14
fixant les conditions et les modalités d'exercice
du droit de présenter des motions en matière législative**

Pages

**Loi organique n° 64-14 fixant les conditions et les modalités
d'exercice du droit de présenter des motions en
matière législative.**

Chapitre premier. – Dispositions générales	3
Chapitre II. – Des conditions de présentation des motions ...	4
Chapitre III. – Des modalités de présentation des motions ...	6
Chapitre IV. – Dispositions finales	7